

Décision

Générale

colonial

Décision n° 274 autorisant M. Furnion à vendre des figurines postales,

n° 274

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date de publication
31 décembre 1907

Date du numéro
1 janvier 1908

TEXTE INTÉGRAL

décision du Gouverneur en date du 31 décembre 1907, M. Furnion, commerçant à Djibouti, est autorisé à vendre des figurines postales dans les conditions prévues par l'arrêté susvisé du 30 décembre 1907.